Envoyé en préfecture le 28/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le
ID : 035-213500853-20251126-D25_130-DE

Combourg

DEPARTEMENT
ILLE-ET-VILAINE
CANTON
COMBOURG
COMMUNE
COMBOURG
NATURE DE L'ACTE
25_130

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Pour l'an deux mille vingt-cinq, où est écrit ce qui suit :
Séance publique du **mercredi 26 novembre 2025**, à 20 heures, en vertu des articles L 2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales. Le Conseil Municipal s'est réuni sur convocation régulière adressée à ses membres le mercredi 19 novembre 2025.

Nombre de Conseillers en exercice : 29
Nombre de pouvoirs : 5
Nombre de Conseillers présents : 21
Quorum : 15

Date de convocation et d'affichage : 19 novembre 2025

****

Présents : M. LE BESCO Joël, Mme GIROUX Yolande, M. COCHARD Alain, Mme DELAHAIS Odile, M. DENOUAL Jean, Mme DUTAY-MOREL Isabelle, M. LEGRAND Jean-Luc, Mme LEGROS Marie-Noële, M. DESBOIS Jean-Pascal, Adjoints au Maire,
Mme CHAMPAGNAY Annie, Mme DONDEL Hermina, Mme BAUDOIN Nadine, Mme FERRÉ Karine, Mme MASSIOT-PAULIAT Sophie, M. LEMENANT Yannick, M. RIAUX Bertrand, M. CORVAISIER Christophe, Mme CORNU- HUBERT Rozenn, Mme AOUSTIN Nathalie, M. FÉVRIER Eric, M. ARNAL Cyrille Conseillers municipaux.

Pouvoirs : M. LARCHER François pouvoir à M. DENOUAL Jean, Mme FORESTIER Anne pouvoir à Mme BAUDOIN Nadine, Mme POREE Fabienne pouvoir à Mme DUTAY-MOREL Isabelle, Mme CHAUVIN Adeline pouvoir à Mme DONDEL Hermina, M. GOUABLIN Raphaël pouvoir à Mme LEGROS Marie-Noële.

Absents excusés : -

Absents : M. HIGNARD Bertrand, Mme RUELLAN-PENTROI Sandrine, M. LEPORT Florian.

****

Président de séance : M. LE BESCO Joël, Maire.

Secrétaire de séance : Mme DONDEL Hermina, Conseillère Municipale.

Envoyé en préfecture le 28/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le
ID : 035-213500853-20251126-D25_130-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 NOVEMBRE 2025

25-130) RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE (RPQS) - ANNÉE 2024 - SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Rapporteur : M. Joël LE BESCO, Maire

Nomenclature : 7.10 – FINANCES LOCALES/Rapport annuel

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Décret n° 95-635 du 6 mai 1995,
VU le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif des eaux usées pour l'année 2024 ci-annexé,

CONSIDERANT l'obligation de présenter à l'assemblée délibérante le présent rapport afin d'en prendre acte,

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif des eaux usées pour l'année 2024 ci-annexé,
- **DE PRECISER** que ce rapport ainsi que la présente délibération seront mis en ligne sur le site de la Ville,
- **DE PRECISER** que les indicateurs de performance seront mis en ligne sur le site SISPEA,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à la présente décision,
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire, ou son représentant, de l'exécution de la présente décision.

POUR : 26
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au Registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

La secrétaire de séance, Le Maire,

H. DONDEL J. LE BESCO